

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS102

## AMENDEMENT

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin,  
M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre et M. Duparay

-----

### ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement crée un délit d'entrave lors de l'étape de l'administration de la substance létale alors que le délit d'entrave fait l'objet de l'article 17.

Il convient donc de supprimer cet alinéa.